



## Commune de Massongex

### Comptes 2021 – Message introductif

Le détail des comptes 2021 peut être consulté sur le site internet [www.massongex.ch](http://www.massongex.ch) ainsi qu'au bureau communal.

#### Municipalité - Comptes de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la Municipalité présente une marge d'autofinancement avant amortissements comptables de **CHF 1'904'834.65**. Les principaux éléments significatifs influençant les comptes 2021 sont les suivants :

##### Sécurité publique - 1

La différence de près de CHF 23'000.— (122.352.00) des charges 2021 par rapport au budget s'explique par les honoraires de curatelle 2020 de la Commune de St-Maurice facturés seulement sur 2021.

Au niveau de la police du feu, le CSI Chablais-VS s'occupe de la facturation de l'ensemble du dicastère et tous les frais sont dorénavant répertoriés sous le 140.310.00.

##### Enseignement et formation - 2

La progression des coûts du transport scolaire (210.318.02) s'explique par l'augmentation du tarif des trajets piscine et l'augmentation du nombre de bus due au nombre d'élèves plus élevé.

La différence des coûts au niveau du primaire (210.361.02) et du cycle d'orientation (211.352.00 / 211.361.00) par rapport au budget est principalement due au nombre d'élèves projeté par le Canton et celui effectif.

##### Culture, loisirs et culte - 3

Etant donné la COVID, le Passado a tout de même été organisé mais sans les nuitées (309.310.00) et le Pass'seniors s'est déroulé sur Massongex et n'a engendré aucun frais de transports. Ces deux éléments expliquent la différence par rapport au budget 2021.

Une autolaveuse a été achetée pour l'entretien de la salle polyvalente (309.313.01).

Des travaux d'entretien (309.314.01) prévus au budget 2021 n'ont pas pu être réalisés.

La contribution communale prévue sur 4 ans pour l'assainissement de la Piscine de Monthey (350.365.00) a été comptabilisée en fonctionnement, contrairement au budget qui mentionnait ce montant en investissement, s'agissant d'une contribution pour un bien n'appartenant pas à la Commune.

Un montant de CHF 20'000.— a été déduit de notre contribution annuelle à la Paroisse de Massongex et comptabilisé en diminution de notre prêt (122.01 au bilan) sur 10 ans concernant les coûts liés au Jardin de l'Eglise.

##### Santé - 4

On constate que les coûts du service médico-social (440.352.00) ne cessent d'augmenter incluant également la contribution aux infirmiers indépendants qui prend de l'ampleur.

Une provision de CHF 100'000.— créée en 2020 (240.02 au bilan) a permis le versement d'une aide extraordinaire aux différentes sociétés du village ainsi qu'à Terre des Hommes pour un montant total de CHF 70'000.— et a également absorbé les coûts supplémentaires liés à la COVID (masques et essuie-mains) (490.390.00), le solde de cette provision, CHF 22'288.20, a été dissout (490.429.00).

##### Prévoyance sociale - 5

Une augmentation considérable est constatée au niveau du fonctionnement de la garderie (541.365.03) dû à une valorisation salariale exigée par l'Etat du Valais mais totalement subventionnée. De plus, un solde de subvention concernant 2020 est enregistré, de l'ordre de CHF 41'000.-- (541.461.00), générant des coûts 2021 nets plus bas que budgétés.

Les coûts de l'assistance sociale (580.366.02) ont pris l'ascenseur en 2021 mais la subvention étatique augmente également, réduisant l'augmentation des coûts supportés par la commune (580.451.00).

##### Trafic - 6

L'homologation des arrêts de bus concernant MobiChablais ainsi que sa mise en service sur le territoire communal en décembre déjà n'avaient pas été budgétés sur 2021 (650.361.00).

## **Eau potable - 70**

Le réseau d'eau (700.314.00) a subi des frais d'entretien plus importants en 2021, l'extension de la conduite à la Caille, la réparation d'une fuite à Fin-Derrey et la mise en place du réseau informatique MAN permettant une gestion informatisée du réseau sont des coûts qui n'avaient pas été budgétés.

## **Eaux usées - 71**

Un cadastre des eaux industrielles a été réalisé sur 2021 ainsi que l'étude de la mise en séparatif des conduites eaux usées/eaux claires du réseau de Daviaz (710.314.00), éléments non budgétés.

## **Déchets - 72**

Suite à l'introduction du nouveau règlement sur les déchets, nous constatons avec satisfaction encore en 2021 que les coûts concernant le traitement des déchets sont maîtrisés et que le service est quasiment autofinancé (720.480.00). La différence de CHF 7'156.49 (720.480.00) est reportée au bilan (180.00).

## **Cimetière – 74**

Le Jardin de l'Eglise étant une place non bâtie et non équipée, il n'est pas nécessaire d'appliquer un amortissement annuel (740.331.00).

## **Aménagement du territoire - 79**

Les restrictions sanitaires n'ont pas permis d'avancer comme prévu au niveau des études avec les différents bureaux (790.318.00).

## **Finances et Impôts - 9**

L'impôt sur le revenu (900.400.00) est bien plus élevé que budgété, les soldes 2019 et 2020 encaissés étant supérieurs aux provisions faites sur 2021.

Les impôts sur les gains immobiliers (900.403.00) ainsi que les prestations en capital (900.403.02) sont toujours difficiles à budgéter et la Commune reste prudente à ce niveau. Des montants non négligeables sont enregistrés pour 2021.

En ce qui concerne les impôts des personnes morales, l'impôt sur le bénéfice (901.401.00) enregistre en 2021 un montant supérieur au budget, malgré une provision réalisée encore sur 2021 pour parer aux éventuelles conséquences négatives liées à l'épidémie de coronavirus.

Il a été décidé au niveau communal de procéder de la même manière que le Canton et de suspendre les intérêts moratoires (940.421.00) quelques mois durant la période COVID en 2021.

Des frais d'étude ont été engendrés pour la transformation de l'appartement au-dessus du restaurant « Le Central » (942.314.13). Les travaux débuteront en 2023.

La PPE « Le Central » (942.318.01) a été créée et le montant comptabilisé concerne principalement le changement du chauffage à gaz.

Le Conseil communal a décidé de ne pas encaisser de loyers à la pizzeria « Le Central » durant les mois de janvier à avril (942.423.02).

## **Municipalité - Investissements**

---

Les investissements nets s'élèvent à **CHF 2'851'273.65**.

### **Administration générale - 029**

L'issue de secours de la Garderie commencée en 2020 a été terminée sur 2021 (029.503.00).

La fresque, sur la paroi côté Rhône du bâtiment scolaire, a été réalisée par Art-Valais en 2021 (029.503.03).

### **Police du feu - 14**

Les coûts concernant la conduite d'eau du Chemin du Rhône sont comptabilisés dans la police du feu, celle-ci permettant l'amélioration de la défense incendie sur le territoire communal (140.501.00).

Des travaux de réparation de la porte blindée coulissante de l'abri communal de protection civile ont été entrepris. La totalité des coûts de ces travaux peut être prélevée sur le fonds pour abris de protection civile au bilan (280.00).

### **Enseignement et formation - 21**

Les travaux concernant le parasismique ainsi que la surélévation du bâtiment scolaire (210.503.00) ont été terminés en 2021.

Du mobilier pour les deux classes supplémentaires a été acheté ainsi que des tableaux interactifs (210.506.00). La subvention cantonale s'avère malheureusement plus basse que selon les premières estimations (210.661.00).

### **Santé – 4 et Prévoyance sociale - 5**

Ces montants sont attribués par l'Etat du Valais.

### **Trafic - 6**

Les frais engendrés en 2021 concernant la Place Tarnaiaie concernent spécifiquement des honoraires et frais d'avant-projet (620.500.00). Cette place avait été initialement budgétée sous le 790.506.00 puis spécifiée pour plus de visibilité.

L'éclairage public (620.501.02) a été changé sur la place de l'Eglise, chemin du Rhône, place des fêtes, les Paluds et Quartéry.

Le centre du village (620.501.15) enregistre des coûts d'honoraires un peu plus élevés que budgétés.

La réfection du chemin du Rhône est terminée (620.501.16).

Un nouveau véhicule a été acheté pour les travaux publics (620.506.00).

L'assainissement du chemin des Tardys et du chemin du Peilloz ont été repoussés (620.509.11).

### **Eau potable - 70**

Une partie conséquente des frais du chemin du Rhône ayant pu être comptabilisée dans la police du feu, les coûts sont moins importants que budgétés (700.501.00 – 700.501.01). Le solde correspond au centre du village.

Les montants des taxes de raccordement (700.61.00-710.610.00) peuvent différer par rapport au budget selon l'état d'avancement des constructions.

### **Eaux usées - 71**

Les coûts comptabilisés concernent deux tronçons, le centre du Village ainsi que Moulin-Fontany qui a coûté bien moins cher que budgété (710.501.03). L'Etat du Valais a participé à la réfection de ce dernier tronçon (710.661.00).

La mise à jour du PGEE (plan général d'évacuation des eaux) suit son cours et des investissements sont encore à prévoir pour les années futures (710.509.00).

### **Cimetière - 74**

Le projet de reconversion de l'ancien cimetière en jardin de l'église, réalisé en 2020 (740.501.02), enregistre un solde en 2021.

### **Aménagement – 79**

L'aménagement des rues Comte Riant et Quartéry sera réalisé en 2022 (790.506.01).

## **Evolution des engagements et de la fortune**

L'exercice boucle avec un excédent de charges de CHF 45'797.70 et une fortune nette de CHF 10'014'169.56. La dette nette par habitant reste négative et laisse apparaître une fortune nette par habitant de CHF 666.— qui permettra d'appréhender les nombreux investissements encore à venir. Les comptes 2021 enregistrent une insuffisance de financement de CHF 946'439.--, ce qui nous classe dans un degré d'autofinancement satisfaisant pour 2021 mais sur du court terme selon les comptes indicateurs.

Les dettes à moyen et long terme s'élèvent à CHF 5'450'000.--- au 31 décembre 2021.

## **Bourgeoisie – Comptes de fonctionnement**

Les comptes 2021 de la Bourgeoisie laissent apparaître un excédent de recettes de **CHF 580.10**.

Des travaux de peinture des cages d'escaliers, de rénovation d'un des appartements et de mise en ordre suite au contrôle OIBT (contrôle installation électrique) ont été effectués en 2021.

Un montant d'approximativement CHF 32'000.— a pu être prélevé au fonds de reboisement pour l'entretien de la Châtaigneraie en 2020 et notre participation à l'achat d'un tracteur pour le triage forestier.

Suite à la COVID, le conseil communal a décidé de ne pas encaisser les loyers de janvier à avril 2021 pour le restaurant chinois (029.423.02). Le compte 029.437.01 enregistre les résultats 2020 et 2021 du triage forestier.

Aucun investissement n'a été réalisé en 2021 pour la Bourgeoisie.

Les comptes 2021 d'investissement et de fonctionnement ont été acceptés par la commission des finances le 19 mai 2022 et par le Conseil municipal le 23 mai 2022.

Nous vous invitons à participer nombreux à cette assemblée primaire où vous serez informés plus en détail sur les comptes 2021 qui, on vous le rappelle, sont soumis à votre approbation.

L'Administration communale / 24.05.2022  
Sylviane Coquoz                      Céline Morisod  
Présidente                              Caissière